

Le 29 avril 2015

Code FRQS : Soret, 31352, 1lt

No dossier : 31352

NIP: SORRO1351

Monsieur Rodolphe Soret
rode440@gmail.com

Programme : Programme de bourses de formation postdoctorale pour les candidats non-résidents du Québec

Comité FF6-13P

Titre du projet : Nouveau mécanisme dans la maladie de Hirschsprung impliquant l'autorégulation du microenvironnement des cellules de la crête neurale.

Directeur (s) de projet : Monsieur Nicolas Pilon

Milieu de formation : Université du Québec à Montréal (UQAM)

Monsieur,

À l'occasion de sa dernière réunion, le Conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) a procédé à l'attribution des bourses de formation pour l'exercice financier 2015-2016. Nous avons le plaisir de vous annoncer que le FRQS a approuvé l'octroi d'une bourse pour appuyer la demande énoncée ci-dessus.

RÉPARTITION DE LA BOURSE

Année	Période d'octroi	Montant
1 ^e année	La bourse doit débuter entre le 1 ^{er} mai et le 31 octobre 2015	30 000 \$
2 ^e année	La bourse doit débuter entre le 1 ^{er} mai et le 31 octobre 2016	30 000 \$

Vous devez nous aviser par voie électronique via la section « *Gérer mon financement* » du site web du FRQS **dans les 30 jours de la présente**, de votre intention d'accepter ou de refuser la bourse et les conditions énoncées dans cette offre de bourse.

REMARQUES

- Si vous êtes récipiendaire d'une bourse d'un autre organisme avec évaluation par comité de pairs en 2015-2016 et que la bourse est moindre que celle du FRQS, vous êtes admissible à recevoir la différence entre les deux. Vous devez nous faire parvenir copie de la notification de cet octroi.
- D'ici la fin de la 1^e année, si ce n'est déjà fait, le FRQS s'attend à ce que vous vous conformiez aux règles en matière d'éthique prescrites au présent programme à la section « *Formation de base en éthique de la recherche* ».
- L'octroi de cette bourse est assujéti aux règles générales communes des fonds de recherche du Québec et à l'ensemble des conditions et exigences décrites sur le site web du FRQS.
- Les montants indiqués sont mentionnés à titre indicatif seulement. Ceux-ci peuvent être modifiés en tout temps par le conseil d'administration du FRQS, sans autre préavis, en fonction notamment, de ses priorités stratégiques, de son processus budgétaire et des crédits qui sont alloués annuellement au FRQS par l'Assemblée nationale du Québec.
- Le FRQS requiert que sa contribution financière soit reconnue dans toute publication et document officiel réalisé grâce à cet octroi.
- Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

VEUILLEZ NOTER QU'IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE FAIRE PARVENIR COPIE DE CETTE LETTRE À VOTRE OU VOS DIRECTEUR(S) DE RECHERCHE ET AUX AUTORITÉS UNIVERSITAIRES CONCERNÉES

CONDITIONS et/ou PARTICULARITÉS

Bourse conditionnelle à la réception de ce(s) document(s) (en format PDF):

- confirmation écrite du début de vos travaux de recherche de la part du directeur de projet.

De plus, pour débiter votre deuxième année de bourse, vous devrez nous faire parvenir une confirmation écrite de votre directeur de projet attestant la poursuite de vos travaux de recherche.

Si vous avez des questions à propos du processus de sélection, du paiement ou de l'administration de votre bourse, veuillez vous adresser à Madame Lyse Bourbonnais, responsable du programme (lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca).

Permettez-moi de vous souhaiter un franc succès dans votre formation de recherche.



Renaldo Battista, M.D., M.P.H., Sc.D., F.R.C.P. (C)
Directeur scientifique du FRQS

p.j. Note explicative incluant cote scientifique et rang
Rapport d'évaluation

c.c.: M. Yves Mauffette, vice-recteur à la recherche et à la création, UQAM

Protection des renseignements personnels – CONSENTEMENT

Tous les renseignements de nature personnelle ou scientifique recueillis par le FRQS sont assujettis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès). Le FRQS traite ces renseignements de manière confidentielle et ne les communiquer qu'avec le consentement de la personne concernée ou conformément aux dispositions de la Loi.

Les données recueillies par le FRQS ont servi et serviront à : établir l'admissibilité des demandes; sélectionner les membres de comités d'évaluation; évaluer les demandes; assurer la gestion des programmes et des octrois; procéder à des inventaires, des évaluations, des enquêtes, études ou analyses, dans le cadre de son mandat et conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à cet égard.

Ces activités peuvent nécessiter l'échange d'information avec les établissements de rattachement du demandeur. En acceptant le présent octroi, vous autorisez le Fonds de recherche du Québec – Santé à communiquer avec les établissements de rattachement concernés pour échanger tout renseignement relatif à la réalisation des activités énumérées précédemment.

Enfin, par souci de transparence dans la gestion de fonds publics, le nom des personnes et institutions récipiendaires, ainsi que des renseignements relatifs à ce financement (ex. montant) seront rendus publics. En acceptant cet octroi, vous acceptez la diffusion de cette information.

Conduite responsable en recherche - ENGAGEMENT

Je m'engage à adopter une conduite responsable en recherche et à respecter les dispositions de la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) du FRQS. Advenant une allégation de manquement à la conduite responsable en recherche visant mes "activités de recherche", j'accepte que le rapport d'examen de la plainte (incluant les renseignements personnels me concernant), mené conformément aux exigences de la Politique des Fonds, soit communiqué par l'établissement aux FRQ (FRQNT, FRQS, FRQSC) afin que les Fonds puissent prendre des mesures appropriées en cas de manquement avéré. Ces mesures peuvent inclure des sanctions relatives au financement des FRQ ou à mon admissibilité à recevoir un tel financement. Si une intervention urgente était nécessaire pour prévenir ou cesser un dommage avant la fin du processus d'examen, l'établissement pourra également communiquer les informations relatives à l'allégation aux Fonds.

Je m'engage à aviser immédiatement le Fonds si je deviens non admissible à faire une demande de financement ou à détenir des fonds de recherche publics d'une agence publique de financement de la recherche au Canada ou à l'étranger, en raison d'un manquement avéré à la conduite responsable en recherche. La poursuite du soutien financier des Fonds pourra alors faire l'objet d'un examen par le comité en conduite responsable en recherche des FRQ.